Décision n° 2026-2022
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 octobre 2026
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 octobre 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2026-2022
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 octobre 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198906152	ASSOCIATION TAXIS EPINAL	88 EPINAL	2 UHF
199400573	MERCK SANTE	45 SEMOY	1 VHF
199900343	TAILLARD ROBERT, TRAVAUX FORESTIERS	25 ORGEANS BLANCHEFONTAINE	1 VHF
200000607	SAINT-ETIENNE METROPOLE	42 ST PRIEST EN JAREZ	20 UHF
200401918	GROUPE SECURIGUARD SARL	59 TOURCOING	1 UHF
200501326	TRANSDEV SAINT-ETIENNE	42 ST PRIEST EN JAREZ	6 UHF
201101526	CASINO DE LA PLAGE	33 SOULAC SUR MER	1 UHF
201300225	GRENOBLE ALPES SPORTS	38 GRENOBLE	5 UHF
201300998	CLOUE JEAN & FILS	86 VILLIERS	1 UHF
201302237	EUROFOIL FRANCE	27 RUGLES	1 UHF
201400612	GROUPE H.M.S	38 VIENNE	1 UHF
201501286	SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT	73 STE FOY TARENTAISE	1 UHF
201800939	SECURITY CONSULTING SERVICES	59 VALENCIENNES	1 UHF
201801148	UNITE SECURITE PRIVEE 1.0 U.S.P. 1. O	97 ST LEU	1 UHF
202502280	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	45 ORLEANS	1 UHF
202502489	GCC	34 BEZIERS	2 UHF